

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2016, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

Par ailleurs, elle fait le constat d'une amélioration majeure de la qualité des présentations déposées et remercie tous ceux qui ont déployé des efforts pour atteindre ce niveau de transmission de l'information.

La commission recommande au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

VILLE DE MONTRÉAL ET LES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER

R-1

D'adopter les budgets de fonctionnement 2016 des services municipaux, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal déposés à la commission:

Présentations des informations financières

R-2

Que l'Administration invite les sociétés paramunicipales à communiquer leur information sous un gabarit se rapprochant le plus possible des unités d'affaires de la Ville;

R-3

Que le Service de police et le Service de sécurité incendie, qui représentent 20 % du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, présentent leurs budgets 2017 devant la Commission sur les finances et l'administration pour lui permettre de formuler des recommandations appropriées;

R-4

Que les unités d'affaires, relevant d'un arrondissement et ayant la responsabilité de livrer des services inter-arrondissements (marquage, éclairage, dératisation, etc.), présentent également leurs budgets devant la commission;

R-5

Que chaque unité d'affaires inclue dans ses présentations, en plus de leurs indicateurs de performance, ceux du OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative) qui sont pertinents à ses activités;

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

R-6

Que l'Administration propose une reconfiguration du processus budgétaire 2017 et une implication de la commission en fonction de la proposition suivante :

- au mois de mai ou de juin 2016, présentation à la commission des enjeux et du cadre financier 2017:
- au mois de septembre ou d'octobre 2016, analyse détaillée du budget 2017 avec les présentations devant la commission de chaque unité d'affaires qui pourront inclure à la fois le budget de fonctionnement et le PTI, le cas échéant;
- finalement, l'étude publique du budget global par la commission au mois de novembre ou décembre 2016, après le dépôt du budget 2017.

NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

R-7

Que, dans le cadre des négociations avec le gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes et poursuive ses efforts afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;
- la modification de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) qui oblige les municipalités à publier leurs avis publics dans les journaux afin de pouvoir plutôt diffuser cette information sur internet;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais et de l'agglomération plutôt que de la population québécoise dans son ensemble (gouvernement du Québec);

R-8

Que l'Administration envisage la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non-résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget;

IMPACTS FINANCIERS À LONG TERME

R-9

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

R-10

Que l'Administration poursuive sa Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération:

R-11

Que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2017;

R-12

Qu'en considérant la hausse probable des taux d'intérêt, l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale sur le PTI et le budget de fonctionnement à court, moyen et long termes et dépose cette analyse à la commission avant le début du prochain processus budgétaire;

Attendu la hausse de demandes effectuées par les citoyens au sujet du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal et les demandes spécifiques des personnes plus âgées relatives à la situation financière précaire de plusieurs d'entre elles,

R-13

Que l'Administration envisage :

- d'accorder un incitatif financier à tout contribuable qui acquitte la totalité de ses taxes avant échéance,
- de permettre le paiement en davantage de versements:

R-14

Que l'Administration analyse l'influence du PTI sur le budget de fonctionnement afin de cibler le ratio optimal pour minimiser les coûts à la Ville de Montréal;

R-15

Que l'Administration analyse les gains plausibles de mettre en concurrence les opérations en régie avec celles contractées à l'externe et, par la suite, dépose cet examen au conseil municipal;

R-16

Que l'Administration identifie les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (- 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990);

R-17

Que l'Administration étudie la possibilité d'instaurer à Montréal une méthode de l'utilisateur – payeur concernant la collecte des ordures ménagères;

RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS (RFA)

R-18

Que, relativement à la réforme du financement des arrondissements (RFA), la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements présente les variations ventilées de la dotation, par paramètres et par arrondissements, incluant les montants alloués et les bonifications, et ceci dans une présentation historique depuis la mise en place de la RFA;

R-19

Que la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements s'assure de corriger les anomalies identifiées dans les paramètres de la RFA, de les mettre à jour sur une base annuelle et d'apporter les correctifs dans l'année en cours;

R-20

Que le Service des finances examine la pertinence des paramètres identifiés dans la RFA et apporte les correctifs nécessaires pour le budget 2017;

AUTRES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

R-21

Que le Service des ressources humaines dépose annuellement à cette commission et sur le portail de la Ville un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi et la cible visée, par unités d'affaires et par arrondissement, pour les trois dernières années;

R-22

Que la Société de transport de Montréal, via sa filiale commerciale Transgesco (S.E.C.), déploie les efforts nécessaires dans le but de maximiser ses revenus découlant d'autres sources de financement que la tarification;

R-23

Que le Service du développement économique publie sa stratégie de développement, son plan d'action et ses objectifs et qu'il identifie les indicateurs de performance, incluant, mais sans limiter la portée de ce qui suit :

- De prendre en charge pour l'agglomération la réalisation d'une banque de données sur la disponibilité d'espace industriel vacant et disponible sur son territoire et de la rendre disponible à ses partenaires publics et privés;
- De favoriser la fonction de collectes de données économiques et statistiques pertinentes au secteur immobilier (Montréal en statistiques);
 - le taux d'inoccupation et les espaces vacants non résidentiels.
 - la valeur locative,
 - le taux de roulement,
 - le taux de survie des entreprises par secteur d'activités,
 - la mixité commerciale et industrielle.
 - l'évolution du stock commercial et industriel.
- De présenter à la commission certaines mesures afin d'augmenter les champs d'action du groupe Commerce au sein de la direction du développement économique;
- De participer activement à l'entente avec Montréal International dans le suivi des filiales étrangères;

R-24

Que, lors du prochain rôle d'évaluation qui sera diffusé au mois de septembre 2016 et dans un souci de transparence et d'éducation civique, le Service de l'évaluation foncière rende accessible les comparables utilisés pour établir les évaluations dites de masse des « unités de voisinage ».

Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la **R-1**, dissidences de messieurs Guillaume Lavoie et Sylvain Ouellet.

Le 7 décembre à 9 h 15.